



SITE DE GAMMAREIX

LES PAPILLONS BLANCS DE BERGERAC

LIVRET D'ACCUEIL

SAJ GAMMAREIX
SECTION D'ACCUEIL DE JOUR

Gammareix – 24140 Beleymas

Tél : 05 53 80 83 10 – Fax : 05 53 80 19 92 – Mail : saj.gammareix@pb24.fr



LES
PAPILLONS BLANCS
DE BERGERAC

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
1. PRÉAMBULE	3
2. OÙ SE TROUVE L'ÉTABLISSEMENT ?	4
3. COMMENT SE REPÉRER A Gammareix ?	5
4. L'ORGANISATION DE LA SAJ?.....	5
II. LES ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA SAJ DE Gammareix	6
1. LES ACTIVITÉS SAJ	6
2. LES SORTIES.....	7
3. LES TEMPS COMMUNS AVEC L'ESAT	8
III. VOTRE ADMISSION - VOTRE PROJET	9
1. VOTRE ADMISSION.....	9
2. VOTRE PROJET PERSONNALISE.....	9
IV. VOS CONDITIONS D'ACCUEIL	9
1. LES HORAIRES D'ACCUEIL À LA SAJ	9
2. LE REPAS DE MIDI.....	10
3. LE CALENDRIER D'OUVERTURE DE LA SAJ	10
V. LES ASSURANCES	11
VI. VOS DROITS ET OBLIGATIONS.....	11
1. LA CONFIDENTIALITÉ	11
2. LA CONSULTATION DE VOTRE DOSSIER	12
3. VOTRE DROIT D'EXPRESSION	12
4. LA PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	12
5. COMMENT FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?	13
6. VOS OBLIGATIONS	14

BIENVENUE À LA SAJ DE GAMMAREIX

Ce livret d'accueil est fait pour vous présenter l'établissement.



I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. PRÉAMBULE

Un peu d'histoire...

La SAJ fait partie des établissements gérés par l'association LES PAILLONS BLANCS de Bergerac.

Cette association a été créée en 1967, par des parents d'enfants ayant un handicap mental.

La SAJ de Gammareix a ouvert en 1992, et a obtenu son agrément en 1998 pour 8 équivalents temps plein.

Qui sont les Responsables des Papillons Blancs ?

La Présidente de l'Association est **Mme Joëlle VAN LIERDE**

Le Directeur Général est **M. Denis CLARK**.

Leurs bureaux sont situés au « siège » de l'association :

6, avenue Paul Painlevé à **Bergerac** 24100.

Vous pouvez les contacter au **05.53.74.49.49**.



Une SAJ, c'est quoi ?



SAJ veut dire section d'accueil de jour

La SAJ est un établissement médico-social qui accueille les personnes handicapées qui ne peuvent travailler à temps plein en Esat.



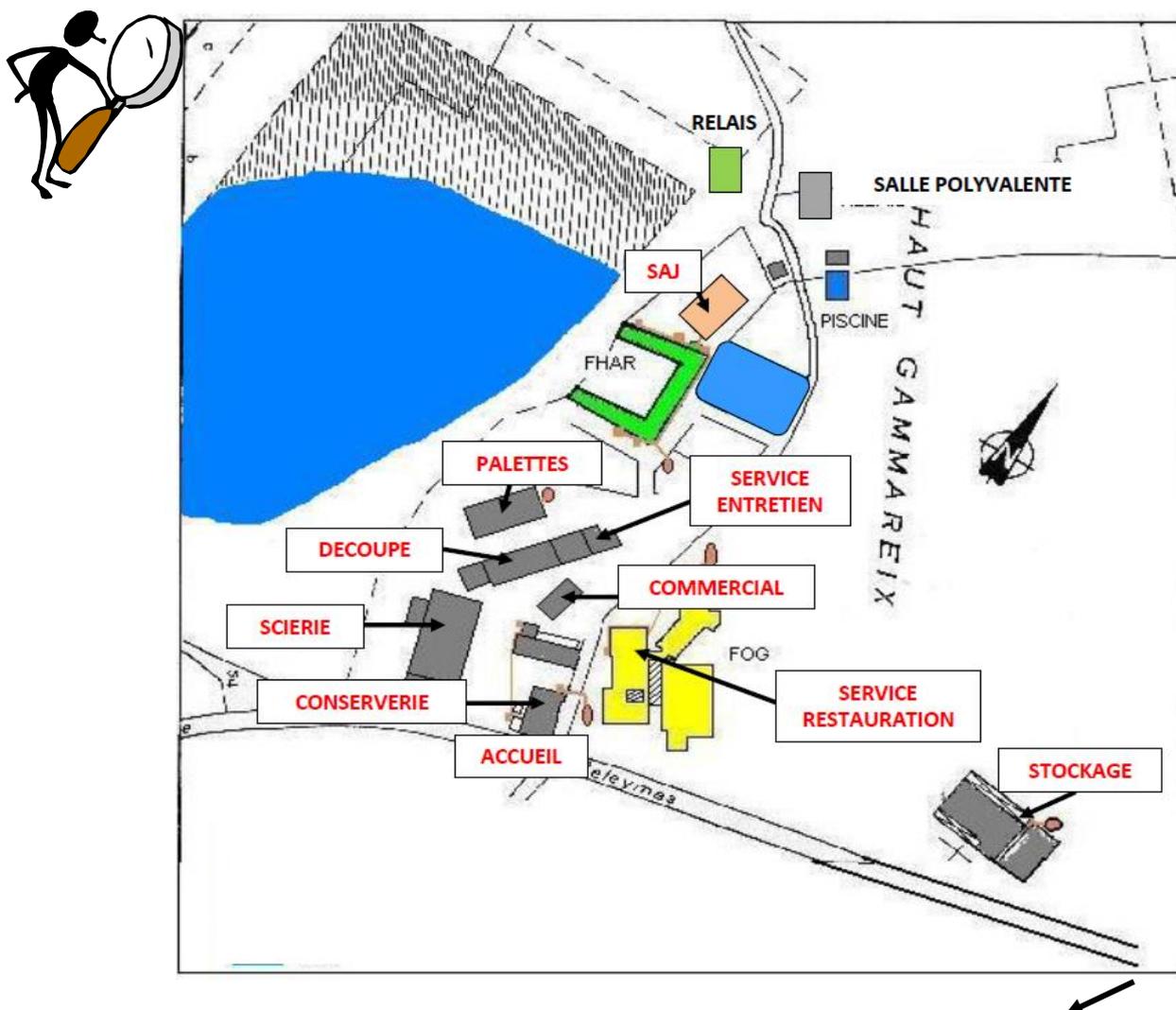
La SAJ vous accompagne en vous proposant une prise en charge adaptée en fonction de vos attentes.

La SAJ a un financement par une dotation globale, cela n'a aucun coût pour les usagers accueillis.

2. OÙ SE TROUVE L'ÉTABLISSEMENT ?

La SAJ de Gammareix est située à la campagne, dans le Périgord Pourpre, sur la commune de Beleymas : à une vingtaine de kilomètres de Bergerac, à 7km de Villamblard et à environ 40 km de Périgueux.

3. COMMENT SE REPÉRER A GAMMAREIX ?



4. L'ORGANISATION DE LA SAJ?

Le **directeur** du site de Gammareix est **M. Michel GOYER**.

Le **responsable pédagogique** est **M. Cyril Mezier**. Leurs bureaux se trouvent à l'accueil de l'Esat.

Si vous avez besoin d'aide pour des formalités administratives, l'assistante sociale peut vous aider, elle est présente le jeudi toute la journée à l'Esat.

Nous vous déconseillons de venir avec de l'argent à la SAJ, le service n'assure pas de dépôt d'argent.

A la SAJ,

Une équipe de 2 professionnelles est à votre écoute, pour vous accompagner et répondre à vos attentes et besoins dans le cadre de votre projet personnalisé :

II. LES ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA SAJ DE GAMMAREIX

Si travailler à temps complet est difficile, un temps de SAJ vous sera proposé, en lien avec votre projet personnalisé de l'Esat. Les professionnelles vous proposeront de participer à des ateliers créatifs, d'expression et de socialisation, visant votre épanouissement, en lien avec votre projet personnalisé de la SAJ.

1. LES ACTIVITÉS SAJ

Au sein de la SAJ



**ATELIER
PRESTATION DE
SERVICE**



BRICOLAGE



**FABRICATION DE
BIJOUX**



PAPIER MÂCHÉ



POTERIE



PEINTURE



RELAXATION

Les activités en partenariat avec le FOG



PATISSERIE



MEDIATION
ANIMALE



CRÉATION

2. LES SORTIES

Les loisirs et l'ouverture sur l'extérieur



La médiathèque

Le salon de thé



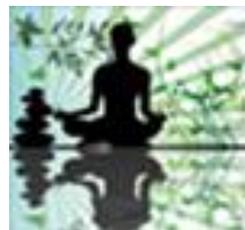
Exposition et Vente sur
les marchés des
créations

Activités avec la SAJ de Brousse



Randonnées

Relaxation



Sorties
culturelles.

3. LES TEMPS COMMUNS AVEC L'ESAT

Chaque année, les usagers de la SAJ participent à 3 grands évènements :

* un voyage de 3 jours, en
juin



* un repas champêtre, en
juillet (le dernier jour de
travail)

* un repas de Noël



III. VOTRE ADMISSION - VOTRE PROJET

1. VOTRE ADMISSION

Pour entrer en SAJ, vous devez travailler à l'Esat et avoir une ORIENTATION délivrée par la CDAPH.

Vous signez un contrat de séjour ainsi qu'un avenant qui précise le nombre de demi-journées que vous passez à la SAJ par semaine.



2. VOTRE PROJET PERSONNALISE

Pour vous accompagner en fonction de vos besoins et de vos attentes, nous allons construire ensemble votre **projet personnalisé avec votre représentant légal**.



Vous aurez un **référent** à la SAJ :

- Il est votre interlocuteur privilégié
- Il coordonne votre projet personnalisé
- Il veille à votre bien-être

IV. VOS CONDITIONS D'ACCUEIL

1. LES HORAIRES D'ACCUEIL À LA SAJ

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : **9h / 12h30 - 13h15 / 17h**

Mercredi : 9h / 12h30 - 13h15 / 16h



Le planning de la journée est le suivant :

MATIN			APRES-MIDI		
9h00	Accueil		13h15	Accueil	
9h30	Activités		14h00	Activités	
11h00	Pause café		15h30	Pause-café	
11h30	Activités		16h	Activités	
12h20	Départ pour le repas		16h50	Depart bus	
			17h00	Départ pour le Fhar	

2. LE REPAS DE MIDI



Les repas sont pris à l'Esat.
 Il est demandé à tous de respecter les règles internes du service RESTAURATION qui sont affichées dans le réfectoire.

3. LE CALENDRIER D'OUVERTURE DE LA SAJ

La SAJ fonctionne avec le calendrier d'ouverture de l'Esat, soit 215 jours par an.



V. LES ASSURANCES

La SAJ est assurée pour différents risques et dispose aussi d'une assurance responsabilité civile (dommages corporels, matériels...) auprès de la compagnie :

GMF La Sauvegarde (contrat L 116620.006B)

140, rue Anatole France

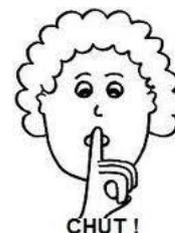
92593 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Vous ou votre tuteur (ou une autre personne qui vous aide) donne chaque année à l'établissement une **attestation d'assurance « responsabilité civile »**. Elle sert au cas où vous abimeriez quelque chose, ou si vous blessiez quelqu'un.

VI. VOS DROITS ET OBLIGATIONS

1. LA CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du personnel est tenu de respecter le secret médical et professionnel ou l'obligation de discrétion absolue.



Traitement informatique des données

Votre admission à la SAJ conduit le personnel à saisir informatiquement des données vous concernant. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et pour des raisons légitimes, vous avez le droit de vous y opposer.

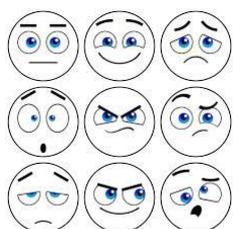
La communication de documents et données s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

2. LA CONSULTATION DE VOTRE DOSSIER

Vous avez le droit de voir votre dossier. Pour cela, il faut remplir un formulaire disponible au secrétariat. Il est protégé : les personnes qui ne travaillent pas à la SAJ n'ont pas le droit de le lire sans votre accord. Il respecte votre dignité et votre intimité.



3. VOTRE DROIT D'EXPRESSION



Vos remarques sont importantes pour améliorer votre accueil.

Vous avez le droit de vous exprimer librement, dans le respect de chacun.

Nous vous proposons :

- Des rencontres à votre demande
- Des rencontres à la demande des professionnels
- Le conseil de la vie sociale
- Un temps d'échange lors du recueil de vos attentes pour l'élaboration de votre projet personnalisé.

4. LA PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

A la SAJ, vous serez souvent amené à participer à la vie de l'établissement :

- par le biais de **consultations** (vote sur différents sujets), **enquête de satisfaction**
- par le biais de **vos demandes** directes dans le cadre de votre projet,
- par le biais du **CVS** (conseil de la vie sociale) : les usagers posent des questions, donnent leur avis et peuvent faire des propositions au sujet du fonctionnement de la SAJ.

5. COMMENT FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

Vous pouvez demander à être aidé(e) dans votre démarche.



Réclamation et contestation

En cas de difficulté ou de désaccord grave, la direction vous recevra pour parler avec vous du problème.

Si aucun accord n'est pas possible, vous pourrez appeler une « **personne qualifiée** » :

Contactez l'**ARS (agence régionale de santé)**

48 bis rue Paul Louis Courier

24000 PERIGUEUX

☎ 05.53.03.10.50



Maltraitance

S O S

En cas de Maltraitance :

(Si vous êtes victime ou si vous êtes au courant d'un acte de **MALTRAITANCE**)

Contactez au plus vite une personne qui vous accompagnera dans votre démarche.



Remplir une Fiche de signalement d'un dysfonctionnement (disponible à l'accueil).

Qui peut être AUTEUR d'une MALTRAITANCE ?

TOUT LE MONDE

Qui peut être VICTIME d'une MALTRAITANCE ?

TOUT LE MONDE

Numéros utiles :



- Juge des tutelles ou procureur de la république
Place du palais
Tribunal de grande instance – palais de justice
24100 BERGERAC - ☎ 05.53.74.40.00.

- Numéro national d'écoute maltraitance (pour personnes adultes handicapées) :
☎ 3977

- ALMA (Allo maltraitance) DORDOGNE
☎ 05.53.53.39.77.

- Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation :
☎ 0.810.09.86.09.

6. VOS OBLIGATIONS



- ❖ VOUS RESPECTER, RESPECTER LES AUTRES ET LES RÈGLES SOCIALES
- ❖ RESPECTER LES RÈGLES DÉFINIES LORS DES MOMENTS DE VIE COLLECTIVE (pause- café, repas, sorties, activités)
- ❖ RESPECTER LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
- ❖ RESPECTER LES CONSIGNES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ
- ❖ RESPECTER LES LOCAUX ET LE MATÉRIEL



**LES USAGERS ET L'ENSEMBLE
DES SALARIES
DE LA SAJ
VOUS SOUHAITENT
UN EXCELLENT ACCUEIL !**





Association Les Papillons Blancs de Bergerac
6 avenue Paul Painlevé – 24112 BERGERAC CEDEX
Tel : 05 53 74 49 49 – Fax : 05 53 61 74 62
Mail : siege@pb24.fr
www.papillons-blancs24.com